

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 août 2017

.....

L'an deux mille dix-sept, le 23 août 2017, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Mairie de BLASIMON, sur la convocation qui leur a été adressée par la Mairie conformément aux articles L221-9-L2121-10-L2121-11-L2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : MM Daniel BARBE, Jean FAVORY, Mme Marie-Jeanne ROUBINEAU, MM Régis BENEY, Hervé CANTE, Mmes Cristel LAURENT, MM Daniel PALUDETTO, David BONNEFIN, Mme Anne MARQUANT

Étaient absents excusés : Mmes Nathalie ROCHETTE, Christelle COUNILH, Esther CORTAZAR-NAUZE

Étaient absents : MM Florent MAYET, Antoine BERGER, Mme Cristèle DUMON

A noter que Madame Christelle COUNILH a donné procuration à Monsieur David BONNEFIN, que Madame Nathalie ROCHETTE a donné procuration à Monsieur Jean FAVORY et que Madame Esther CORTAZAR-NAUZE a donné procuration à Madame Cristel LAURENT

A été élu secrétaire de séance Madame Cristel LAURENT

1) Heures complémentaires effectuées au secrétariat

Monsieur le Maire expose que suite à l'arrêt de maladie de Madame Marie-Pierre PERRIN, Madame Sarah PETIT a effectué des heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les heures complémentaires effectuées par Madame Sarah PETIT en remplacement de Madame Marie Pierre PERRIN en arrêt de travail.

**2) DELIBERATION PORTANT CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS
D'UN POSTE DE 30 heures 30 À TEMPS NON COMPLET**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs

Vu le décret n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale (2) ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale (2) ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste de 30 heures 30 à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 30 heures 30 à compter du 01 septembre 2017 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

3) DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

(recrutement ponctuel - article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984)

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en raison de l'implantation de l'agence postale dans les locaux de la mairie et de l'accueil à la mairie ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

Le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de un an allant du 01 septembre 2017 au 31 août 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de : de secrétaire correspondant au grade d'adjoint administratif de 2eme classe pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures 15.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 majoré 321 depuis le 01 février 2017.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

4) Avenant n°1 à la convention relative aux conditions de déversement des eaux industrielles prétraitées de la cave coopérative de Blasimon dans la station d'épuration de Blasimon

Monsieur le Maire est autorisé à signer un avenant d'un an du 01 août 2017 jusqu'au 31 juillet 2018 à la convention en date du 01 août 2005 afin de redéfinir les nouveaux termes de la future convention de rejet.

5) Changement de siège social du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a lieu de modifier le siège social du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique.

Le siège social sera situé à Mairie de Blasimon 15 place de la république 33540 BLASIMON alors que le siège administratif restera à Mairie de Ruch 14 rue Théo Turrier 33350 RUCH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique portant sur son siège social et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification des statuts.

6) Plan de financement pour la demande de subvention pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants
Bois et énergie et réseau de chaleur

COUT PREVISIONNEL DU PROJET

Postes	Coûts en € HT	
	Solution biomasse	Solution référence
Chaudière et ses périphériques	24 321	
Chaudière d'appoint et ses périphériques (avec dépose de l'existant)		18 300
Raccordements hydraulique et électrique		
Cheminée(s)	5 000	9000
Silo ou cuve		
Sous-stations	3 000	
Frais de maîtrise d'œuvre	5323	
VRD, génie civil et chaufferie	12 000	2 730
Réseau de chaleur	8 000	
TOTAL	57553	30 030

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Coût total des travaux HT	57 553. €	
Coût éligible des travaux HT	57 553 €	
TVA	11 511 €	
Total TTC (éligible)	69 064. €	
Subventions demandées	Montant Subvention	Dépense éligible
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil régional	11 124.00€ €
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil général	11 124.00€ €
<input type="checkbox"/> Etat (FNADT...) € €
<input type="checkbox"/> Europe (FEDER...) €
<input checked="" type="checkbox"/> Autres : DETR.....	15 162.00€ €
Autofinancement	 %
<input checked="" type="checkbox"/> Fonds propres	20 1143.00 € %
<input type="checkbox"/> Crédit-bail € %
<input type="checkbox"/> Emprunt (durée : et taux :) € %
<input type="checkbox"/> Autres : € %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire

- a déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine
- a déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus

Daniel BARBE

Jean FAVORY

Marie-Jeanne ROUBINEAU

Régis BENEY

Hervé CANTE

Florent MAYET
Absent

Nathalie ROCHETTE

Christel LAURENT

Absente excusée

Christelle COUNILH
Absente excusée

Antoine BERGER
Absent

Anne MARQUANT

Cristèle DUMON
Absente

Daniel PALUDETTO

David BONNEFIN

Esther CORTAZAR-NAUZE
Absente excusée